

Groupe de travail technique (GTT) de l'ALENA sur les pesticides Compte rendu de la réunion du Conseil exécutif - les 3 et 4 juin 2004

Le Conseil exécutif du GTT de l'ALENA s'est réuni à Mexico les 3 et 4 juin 2004.

Le D^r Miguel Lombera, coprésident du GTT (ALENA) - Mexique, a accueilli les délégations canadienne et américaine. Il a décrit l'organisation réglementaire des pesticides au Mexique et a annoncé que la Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios (COFEPRIS) et le Servicio Nacional de Sanidad, Inocuidad y Calidad Agroalimentaria (SENASICA) partageraient le rôle de coprésident du GTT (ALENA) - Mexique au Conseil exécutif. Le Conseil exécutif a accepté la proposition du D^r Lombera à savoir que les réunions semestrielles du Conseil exécutif aient lieu à des endroits différents, comme c'est le cas pour les réunions avec les intervenants dans le cadre de l'ALENA et des réunions du Conseil exécutif qui y sont associées. Le Secrétariat proposera une démarche de mise en œuvre.

Wendy Sexsmith a décrit l'état actuel de la proposition du Canada d'abroger la norme générale relative à la limite maximale de résidus de 0,1 ppm. Les commentaires approfondis reçus lors de la consultation sur cette proposition sont en cours d'analyse et la proposition est en cours de modification en vue de refléter ces commentaires. Une fois les plans du Canada élaborés, ils seront transmis aux collègues de l'ALENA de la manière la plus rapide et la plus exhaustive possible.

Jim Jones a brièvement présenté les aspects clés de la *Pesticide Registration Improvement Act* (PRIA) des États-Unis, laquelle offrira des ressources additionnelles à l'EPA dans l'atteinte des objectifs en matière d'homologation et des engagements envers la réhomologation de même qu'à allouer des fonds réservés pour la sécurité des travailleurs et l'approbation de nouvelles matières inertes.

Le Secrétariat a remis un rapport sur la récente réunion avec les intervenants, qui a permis à ceux-ci de commenter l'ordre du jour du Conseil exécutif.

Le Conseil exécutif a discuté d'un bon nombre de questions liées aux examens conjoints, notamment la proposition de faire l'examen conjoint trilatéral d'un pesticide classique contenant une nouvelle formulation; la conduite de l'amélioration du processus d'examen conjoint lors du prochain examen conjoint d'une nouvelle matière active et la révision du processus d'examen conjoint en tenant compte des récentes modifications au processus américain des suites de la mise en vigueur de la PRIA. Le Conseil exécutif a accepté que les États-Unis et le Canada examinent, par l'entremise du Sous-comité du renforcement des capacités en matière de réglementation, comment les deux pays peuvent mener une évaluation de l'exposition des travailleurs et comment combler toute différence. Les membres du Conseil exécutif ont accepté de promouvoir les examens conjoints. Des progrès ont été notés concernant la préparation d'un document exposant le processus d'examen conjoint afin d'améliorer la coordination à l'interne des examens conjoints et la gestion des

communications avec les intervenants. L'examen conjoint sur l'efficacité entre le Canada et le Mexique a enregistré des progrès; le Mexique est en train de traduire les modèles pour l'examen de l'efficacité et les utilisera lors de son examen.

En ce qui a trait à la réévaluation et à la réhomologation, les plus grands progrès dans ce domaine ont été présentés et on recherchera des façons de rendre ce processus trilatéral.

L'état des quatre examens conjoints de produits à usage limité a fait l'objet de discussions. Des mesures pour institutionnaliser la mise au point et la demande d'homologation lors d'examens conjoints de produits à usage limité ainsi que pour garantir la participation du Mexique seront précisées avant la prochaine réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a également reconnu l'importance de s'assurer que les bases de données sur les matières actives des pays menant des examens soient adéquates pour permettre l'homologation de produits à usage limité. Trois combinaisons de produits chimiques particulièrement d'intérêt pour le Mexique ont été identifiées. Le Mexique a été encouragé à continuer d'identifier de telles priorités. Un travail en collaboration sur les groupes de cultures des États-Unis a été rapporté et tous les pays préciseront des cultures à ajouter aux groupes de cultures. On a reconnu la nécessité d'examiner, dans le futur, l'efficacité et l'exposition relatives aux groupes de cultures.

Le Comité exécutif a discuté des progrès concernant les étiquettes ALENA. Il a reconnu l'importance de s'assurer que tous soient conscients de la diversité et de la signification de la terminologie dans ce domaine (p. ex. les agents antimicrobiens et les biocides). Le GTT continuera de travailler sur les étiquettes ALENA pour les produits agricoles et non agricoles ainsi qu'à entretenir l'intérêt exprimé par un demandeur d'examen conjoint envers l'élaboration d'une étiquette ALENA. Concernant cet examen conjoint, des questions liées à l'étiquetage seront précisées tôt dans le processus d'examen, bien avant sa conclusion, et la haute direction participera afin de favoriser son succès. Le Mexique participera à l'examen sur l'étiquetage afin d'élaborer des capacités. L'initiative du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) a le potentiel de résoudre bon nombre de questions liées aux étiquettes ALENA. Chaque pays a remis un rapport d'étape sur la mise en œuvre du SGH et les partenaires de l'ALENA continueront de collaborer et d'échanger des renseignements.

Le GTT a discuté de l'importance d'harmoniser les exigences en matière de données concernant les agents antimicrobiens et a accepté d'étudier de telles occasions, particulièrement dans le contexte de la proposition d'élaboration des règlements des États-Unis en vertu du 40 CFR Part 158W. Le Groupe de travail non agricole (GTNA) a exprimé de l'intérêt envers les examens conjoints de nouvelles utilisations de pesticides (génériques). Le GTT communiquera avec le GTNA pour confirmer sa volonté d'élaborer un processus d'examen conjoint pour les nouvelles utilisations et son besoin d'identifier un titulaire d'homologation avec une nouvelle utilisation

spécifique qu'il souhaite faire homologuer dans les trois pays membres de l'ALENA comme projet pilote afin d'aider à l'élaboration du processus.

Le Mexique a identifié quatre domaines où il aurait besoin d'aide de la part du Canada et des États-Unis pour se bâtir des capacités, soit l'évaluation des risques alimentaires (particulièrement pour l'exposition aiguë et chronique), l'établissement de tolérances, les organismes génétiquement modifiés (OGM) ayant des propriétés antiparasitaires et la réévaluation/réhomologation. En outre, le Mexique se dit intéressé par les données de l'EPA concernant le régime alimentaire des Latino-Américains vivant aux États-Unis. Les processus pourraient comprendre des visites aux États-Unis et au Canada, des cours au Mexique donnés par du personnel canadien et américain, des conseillers de l'EPA et de l'ARLA ainsi que le partage de renseignements en général. Le Canada et les États-Unis ont identifié bon nombre de possibilités utilisant les ressources existantes pour offrir de l'aide tel que discuté. Concernant les OGM, des discussions à l'interne dans chaque pays seront nécessaires. Le Mexique enverra aux États-Unis et au Canada une description plus détaillée de ses quatre domaines de création de capacités, notamment ses priorités relatives. Les trois pays élaboreront ensuite un projet de plan de travail afin de collaborer pour répondre à ces besoins.

L'état d'avancement du projet sur les légumineuses a été décrit, notamment les priorités des producteurs de légumineuses concernant de possibles étiquettes ALENA pour les produits existants. Le Mexique a fait noter qu'il ne participait pas aux exportations de légumineuses. Au sujet du projet sur les tomates, le Sous-comité sur la réduction des risques et le Sous-comité sur les résidus dans les aliments enverront une lettre aux producteurs de tomates pour résumer les efforts du GTT jusqu'à présent et leur demander d'exprimer leur intérêt envers la poursuite du projet. Les membres du Conseil exécutif se sont entendus à savoir que les pays partenaires de l'ALENA devraient peut-être effectuer l'analyse nécessaire à l'appui du choix d'une autre denrée.

On a décrit l'état d'achèvement concernant la démarche d'harmonisation des limites maximales de résidus (LMR) par l'entremise d'une méthode statistique dans les projets sur les résidus dans les aliments. Il y avait un fort soutien des accomplissements obtenus jusqu'à présent dans ce domaine et de l'intérêt envers de futurs progrès. Les représentants du Codex pour le Mexique, les États-Unis et le Canada présenteront ce travail au Comité du Codex Alimentarius sur les résidus de pesticides (CCPR) et lors d'une réunion conjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Organisation mondiale de la santé (FAO/OMS) sur les résidus de pesticides (JMPR). La proposition de l'Interregional Project 4 (IR-4) des États-Unis et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) de réduire davantage le nombre total d'essais sur les résidus en champ exigés pour les examens de demandes d'homologation déposées dans le cadre des examens conjoints de l'ALENA a été acceptée à l'état de projet par le Conseil exécutif et les prochaines étapes proposées ont été approuvées. Le GTT cherchera une occasion pour discuter

plus amplement de la proposition de l'IR 4/AAC et de la relation entre cette proposition et celle de carte des zones régionales du Groupe de travail de l'industrie (GTI) avec celui-ci. Le projet proposé concernant une systématisation de l'octroi d'exemptions relatives à la présentation de données a été étudié. Le Sous-comité sur les résidus dans les aliments et le Secrétariat élaboreront une ébauche de lettre aux promoteurs du projet et le GTT les informera de la décision et s'assurera qu'ils soient au courant du processus d'octroi d'exemptions relatives à la présentation de données de chaque pays. Au sujet des questions liées aux sous-zones, le Canada entreprendra des recherches pour répondre aux questions sur les zones 1/1a et 5/5b et les États-Unis ont accepté d'étudier les questions sur la zone 5/5a. Le Mexique a fait remarquer que pour être en mesure d'adopter les cartes de zones de l'ALENA, il devra modifier son cadre réglementaire. Le Mexique travaille à l'harmonisation de ses lignes directrices avec celles de la section 9 des *Lignes directrices sur les résidus chimiques* du Canada.

En ce qui concerne l'élimination des sources de différends commerciaux, le Conseil exécutif a approuvé la fiche de projet modifiée. Le Conseil exécutif a encouragé l'exploration d'autres occasions d'harmoniser les LMR lors d'une réévaluation/réhomologation. À ce sujet, le Sous-comité sur l'examen conjoint et le Sous-comité sur les résidus dans les aliments identifieront plusieurs produits chimiques en cours de réévaluation/réhomologation afin de déterminer quelles LMR divergentes peuvent être harmonisées. D'après leur expérience, les Sous-comités collaboreront pour réviser la fiche de projet sur les différends commerciaux et feront rapport de leur examen lors de la prochaine réunion du Conseil exécutif et travailleront sur la fiche de projet afin de la présenter lors de cette réunion. Les États-Unis et le Canada ont demandé à ce que le Mexique soulève toute source de différends commerciaux afin de pouvoir la résoudre lors du travail en cours.

On a rapporté des progrès concernant le document d'orientation de l'ALENA sur les LMR à l'importation, notamment les conclusions des consultations auprès des intervenants. Chaque pays identifiera sa politique et traitera les commentaires selon ce document de même qu'il déterminera le délai nécessaire pour répondre à ces commentaires afin de déterminer le temps que cela prendra avant que le document puisse être approuvé par les partenaires de l'ALENA.

On a fait rapport sur l'état des projets sur la réduction des risques. Les États-Unis et le Canada ont accepté de fournir des renseignements sur la certification et la formation des manipulateurs de produits au Mexique. Les États-Unis ont également accepté de partager des renseignements sur les initiatives en matière de sécurité des travailleurs soutenues par la PRIA. Les États-Unis et le Mexique conviendront sur l'organisation d'une conférence téléphonique qui portera sur le programme « Former les formateurs » et de son lien avec le GTT. Le Canada, les États-Unis et le Mexique détermineront ensemble une date pour une conférence téléphonique avec leurs experts respectifs en matière d'élimination des pesticides afin d'échanger des renseignements et de discuter de futures activités en collaboration.

En ce qui concerne l'état des projets d'accroissement des pouvoirs de réglementation, les membres s'assureront que les scientifiques en matière de réglementation des pays membres de l'OCDE soient au courant de la finalisation des documents de l'International Life Sciences Institute (ILSI) sur la dose maximale tolérée (DMT) ainsi que sur la neurotoxicité pour le développement (NTD) et qu'ils puissent y participer. Le Sous-comité du renforcement des capacités en matière de réglementation élaborera un court document sur l'utilisation de modèles électroniques. Le Canada a invité les États-Unis et le Mexique à un atelier gouvernemental en TI sur les examens des demandes par voie électronique en septembre 2004. Le Mexique a fait remarquer qu'étant membre de l'OCDE, il devra tôt ou tard adopter le même format.

Les États-Unis ont fait part de leur intérêt à travailler avec le Canada, une fois le système canadien sur la déclaration des effets néfastes mis en place, afin d'identifier des occasions d'harmonisation.

À la suite de la conférence téléphonique avec les intervenants, le Secrétariat ébauchera une lettre pour les informer sur le processus de soumission de projets auprès du Conseil exécutif.

Les conférences téléphoniques avec les intervenants constituent un outil efficace pour atteindre le public et devraient être poursuivies. On encourage d'autres efforts pour atteindre un auditoire plus large. Une conférence téléphonique sera organisée peu après la présente réunion afin d'informer les intervenants de ses conclusions. Des préoccupations ont été soulevées, à savoir qu'une conférence téléphonique en format unilingue pourrait exclure certains intervenants mexicains. Des options ont fait l'objet d'une brève discussion.

Quant aux mesures de rendement, le Conseil exécutif a noté que de telles mesures doivent être simples et compréhensibles pour les intervenants et qu'elles doivent englober le vaste éventail d'activités menées par le GTT de l'ALENA. On doit se concentrer sur les succès, qu'ils soient petits ou grands, dont l'harmonisation des LMR, la formation, les avancées scientifiques, les modèles, la réévaluation et les questions liées aux travailleurs. Le commerce, la sécurité, les communications et la pérennité sont des domaines prioritaires dans le plan quinquennal du GTT et l'on doit établir des indicateurs appropriés. Le Secrétariat travaillera avec les coprésidents des sous-comités à l'élaboration d'indicateurs de rendement et s'assurera que ce point soit régulièrement à l'ordre du jour lors des prochaines réunions du Conseil exécutif.

La prochaine réunion du Conseil exécutif aura lieu du 1^{er} au 3 décembre 2004 à Merida (Yucatan) au Mexique. La réunion avec les intervenants aura lieu le 2 décembre.